



# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

## ***Volume 1*** ***États financiers***

*Impression*  
*Autorisée par l'Assemblée législative*  
*Fredericton, (N.-B.)*





# Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

## ***Volume 1*** ***États financiers***

*Impression*  
*Autorisée par l'Assemblée législative*  
*Fredericton, (N.-B.)*

ISSN 0382-1277

**À Son Honneur,**

**L'honorable Herménégilde Chiasson  
Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick**

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

JEANNOT VOLPÉ

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 15 août 2006

**L'honorable Jeannot Volpé  
Ministre des Finances**

Monsieur,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Le tout respectueusement soumis,  
La contrôleur

Kim MacPherson, c.a.

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 15 août 2006

**TABLE DES MATIÈRES****États financiers vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Déclaration de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des principaux écarts	5
Rapport du vérificateur	10
Bilan	11
État des résultats	12
État des flux de trésorerie	13
État de l'évolution de la dette nette	14
Notes afférentes aux états financiers	15
Tableaux des états financiers	45



## INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

**Le présent volume renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie et un état de l'évolution de la nette dette. Le présent volume renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année et une analyse des principaux écarts.**

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le volume III renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les Régies régionales de la santé, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 2005.



## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'administration financière, le contrôleur produit chaque année les états financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les états financiers comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie et un état de l'évolution de la dette nette.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement a établi des mécanismes de contrôle interne afin d'assurer, dans la mesure du possible, que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 aux états financiers.

Pour le gouvernement,  
Le ministre des Finances,

L'honorable Jeannot Volpé

Le 15 août 2006



## RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

### Observations générales

La province a enregistré un excédent de 243,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. Il s'agit donc d'une augmentation importante par rapport à l'excédent prévu au budget de 98,9 millions de dollars, qui est surtout attribuable à l'amélioration de 131,5 millions de dollars du bénéfice net de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB). Le bénéfice net de la CFENB était plus élevé que prévu, en raison d'une année exceptionnelle pour Énergie NB à cause de conditions idéales, soit le temps chaud, les niveaux d'eau élevés et les exportations accrues.

Il y a eu plusieurs autres écarts qui sont analysés plus en détail dans la section ci-dessous qui porte sur les principaux écarts.

### Sommaire de l'information financière

(en millions de dollars)

<i>État de la situation financière</i>		
	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Actif financier	1 244,1 \$	904,8 \$
Passif	(7 899,8)	(7 683,1)
<b>Dettes nettes</b>	<b>(6 655,7)</b>	<b>(6 778,3)</b>
Immobilisations corporelles	4 859,1	4 746,7
Autre actif non financier	116,3	107,7
Actif non financier total	4 975,4	4 854,4
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(1 680,3) \$</b>	<b>(1 923,9) \$</b>

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Recettes – Provenance provinciale	3 930,0 \$	3 627,2 \$
Recettes – Provenance fédérale	2 370,7	2 332,6
Recettes totales	6 300,7	5 959,8
Dépenses	6 057,1	5 717,6
<b>Excédent / (Déficit)</b>	<b>243,6 \$</b>	<b>242,2 \$</b>

<i>État de l'évolution de la dette nette</i>		
	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Dettes nettes en début d'exercice	(6 778,3) \$	(6 923,6) \$
Diminution de la dette nette	122,6	145,3
<b>Dettes nettes en fin d'exercice</b>	<b>(6 655,7) \$</b>	<b>(6 778,3) \$</b>

## Mesures de gestion financière

Le gouvernement utilise plusieurs mesures qui le guident dans sa gestion financière, dont quelques-unes sont décrites ci-dessous.

### Excédent

L'excédent pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'établissait à 243,6 millions de dollars, ce qui dépasse légèrement l'excédent de 242,2 millions de dollars enregistré au cours de l'année précédente.

### Dettes nettes

Dans le Volume I des Comptes publics du 31 mars 2005, le tableau suivant faisait état de la dette nette à la fin de chaque année financière depuis 2000.

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Dettes nettes</b>	7 048,9 \$	6 908,7 \$	6 778,6 \$	6 879,2 \$	6 967,5 \$	6 836,0 \$

Le tableau rend compte d'une réduction de la dette nette de 212,9 millions de dollars sur une période de cinq ans. Un changement a été apporté en 2006 pour reclasser certains postes déclarés auparavant à titre de charges payées d'avance comme avances conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements. Il a donc fallu retraiter le montant de la dette nette. Voici ces données :

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Dettes nettes</b>	7 048,9 \$	6 898,9 \$	6 734,5 \$	6 832,4 \$	6 923,6 \$	6 778,3 \$

Par conséquent, la réduction de la dette nette pendant la période de cinq ans allant du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2005 a été retraitée et s'établit à 270,6 millions de dollars.

La dette nette a été réduite à nouveau de 122,6 millions de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006, pour atteindre 6 655,7 \$. Le tableau suivant rend compte de l'état de la dette nette à la fin des six dernières années.

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Dettes nettes</b>	7 048,9 \$	6 898,9 \$	6 734,5 \$	6 832,4 \$	6 923,6 \$	6 778,3 \$	6 655,7 \$

La réduction de la dette nette pour les six années s'établit donc à 393,2 millions de dollars.

### Dettes nettes exprimées en pourcentage du produit intérieur brut

Au 31 décembre 1999, le produit intérieur brut (PIB) de la province correspondait à 19 041 millions de dollars. Donc, la dette nette retraitée au 31 mars 2000 s'établissait à 37 % du PIB à ce moment-là. Le PIB provincial au 31 décembre 2005 était de 23 727 millions de dollars, de sorte que le ratio de la dette nette au PIB se chiffrait à 28,1 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

(en millions de dollars)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>PIB</b>	19 041,0 \$	20 085,0 \$	20 684,0 \$	21 152,0 \$	22 179,0 \$	22 976,0 \$	23 727,0 \$
<b>Dette nette</b>	7 048,9 \$	6 898,9 \$	6 734,5 \$	6 832,4 \$	6 923,6 \$	6 778,3 \$	6 655,7 \$
<b>Ratio</b>	37 %	34,3 %	32,6 %	32,3 %	31,2 %	29,5 %	28,1 %

Le présent tableau révèle une amélioration constante du ratio de la dette nette au PIB au cours de la période de six ans (une réduction de 8,9 % comparativement au début de la période où le ratio s'établissait à 37 %).

Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'objectif visé est une amélioration du ratio de la dette nette au PIB au cours de périodes financières successives. Ainsi, le ratio de la dette nette au PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2004. Les résultats actuels se situent sensiblement en deçà du ratio de 31,2 % enregistré à la fin de la période financière précédente.

### Frais de la dette

Pour l'année terminée le 31 mars 2006, le frais de la dette du gouvernement provincial, calculés en regard du coût du service de la dette publique, moins les gains du fonds d'amortissement, s'établissaient à 365,0 millions de dollars, soit 42,0 millions de dollars de moins que ce qu'avait dépensé le gouvernement provincial en 2000.

### Résultats conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

Le gouvernement provincial a adopté la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* et a abrogé la *Loi sur le budget équilibré*. En vertu de la nouvelle loi, le montant total des dépenses ne doit pas dépasser le montant total des recettes pour la période financière qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2004 et qui prendra fin le 31 mars 2007. Durant l'année, le gouvernement a dégagé un excédent de 240,2 millions de dollars pour les fins du budget équilibré. Ce montant combiné à l'excédent à ce jour conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* a donné un excédent cumulatif de 482,4 millions de dollars comme le montre le tableau suivant.

*Excédent conformément à la Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

	2005	2006	Excédent cumulatif
Excédent – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	242,2 \$	240,2 \$	482,4 \$

### ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS

Des explications sur les principaux écarts sont fournies ci-dessous, d'abord pour les recettes et ensuite pour les dépenses. Cette analyse compare les résultats réels de 2005-2006 et le budget de 2005-2006 ou les résultats réels de 2004-2005.

## RECETTES

### Provenance provinciale

#### Taxes à la consommation

Les taxes à la consommation ont augmenté de 102,0 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 115,6 millions de dollars des recettes de la taxe de vente harmonisée, qui correspond à des rajustements d'année antérieure et à la croissance économique. Elle est partiellement compensée par une baisse des recettes tirées des taxes sur l'essence et les carburants, qui s'établissent à 7,6 millions de dollars, et des taxes sur le tabac, qui s'établissent à 6 millions de dollars, en raison de volumes inférieurs aux prévisions.

#### Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu ont augmenté de 47,0 millions de dollars par rapport au budget. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse de 42,6 millions de dollars des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant surtout d'un rajustement au titre d'une année antérieure relativement à l'année d'imposition 2004.

Les impôts sur le revenu se sont chiffrés à 48,3 millions de dollars de plus que l'année précédente. Cette augmentation s'explique par une hausse de 63,4 millions de dollars des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, attribuable à des paiements supérieurs en cours d'exercice et à des rajustements d'année antérieure, et à une diminution de 22,8 millions de dollars des recettes provenant des impôts sur le revenu des sociétés découlant de rajustements d'année antérieure.

#### Revenus de placements

Les revenus de placements se sont accrus de 128,0 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires à la suite d'une amélioration de 131,5 millions de dollars du bénéfice net de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB). Le bénéfice net de la CFENB était plus élevé que prévu, en raison d'une année exceptionnelle pour Énergie NB à cause de conditions idéales, soit le temps chaud, les niveaux d'eau élevés et les exportations accrues.

Les revenus de placements ont augmenté de 125,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente, fait surtout attribuable à une amélioration de 123,7 millions de dollars du bénéfice net de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. Le bénéfice net de la CFENB était plus élevé par rapport à l'année précédente en raison d'une année exceptionnelle pour Énergie N-B en 2005-2006.

### Provenance fédérale

#### Transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux

Les transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux se sont accrus de 53,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison surtout d'une augmentation du financement découlant du Plan décennal de septembre 2004 pour consolider les soins de santé.

#### Paiements de péréquation

Les paiements de péréquation se sont abaissés de 47,5 millions de dollars d'une année à l'autre. La province a bénéficié d'importants rajustements positifs uniques au titre d'une année antérieure durant l'année

financière 2004-2005, ce qui a plus que compensé le niveau de paiement accru pour l'année 2005-2006 qui est établi en vertu du nouveau cadre de péréquation fédéral.

### Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles se sont accrues de 40,7 millions de dollars comparativement aux prévisions budgétaires. Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation du financement fédéral destiné aux transports en commun, à l'entente sur la taxe sur l'essence, aux langues officielles, et à d'autres subventions.

Les subventions conditionnelles ont enregistré une hausse de 31,6 millions de dollars comparativement à l'année précédente, fait surtout attribuable à une augmentation du financement fédéral destiné à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, aux transports en commun, à l'entente sur la taxe sur l'essence, et aux langues officielles. Cette hausse a été compensée en partie par une baisse du financement accordé à divers autres programmes.

## **DÉPENSES**

### Éducation

Les dépenses liées à l'éducation ont dépassé de 95,0 millions de dollars les prévisions budgétaires en raison d'une subvention unique de 60,0 millions de dollars aux universités et à des investissements supplémentaires dans les opérations des districts scolaires.

Les dépenses liées à l'éducation ont augmenté de 118,7 millions de dollars comparativement à 2004-2005, fait surtout attribuable à une subvention unique de 60,0 millions de dollars et à des investissements accrus dans les opérations des districts scolaires.

### Santé

Les dépenses liées à la santé ont dépassé de 4,1 millions de dollars les prévisions budgétaires, ce qui est surtout attribuable à une augmentation des dépenses relatives au règlement des services hospitaliers hors-province et aux services hospitaliers.

Les dépenses liées à la santé ont augmenté de 121,3 millions de dollars comparativement à 2004-2005, fait surtout attribuable à une hausse des dépenses liées aux services hospitaliers, à l'assurance-maladie, au Plan de médicaments sur ordonnance et aux services ambulanciers.

### Services familiaux et communautaires

Les dépenses des Services familiaux et communautaires ont dépassé de 8,7 millions de dollars le montant prévu au budget, hausse qui découle surtout d'une augmentation des coûts liés aux soins de longue durée et d'un investissement dans le fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Les dépenses des Services familiaux et communautaires se sont chiffrées à 45,0 millions de dollars de plus qu'en 2004-2005, principalement en raison des coûts accrus pour la protection de l'enfance, les soins de longue durée, les foyers de soins, et d'un investissement dans le fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

### Services de protection

Les dépenses liées aux services de protection ont augmenté de 6,0 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires. Cette hausse découle surtout d'une augmentation des coûts se rattachant au Programme d'aide financière en cas de catastrophe et aux programmes dans les établissements correctionnels pour adultes de la Sécurité publique, aux services aux tribunaux du ministère de la Justice et aux programmes du procureur général.

Les dépenses liées aux services de protection se sont établies à 9,5 millions de dollars de plus qu'en 2004-2005. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse des coûts se rattachant au Programme d'aide financière en cas de catastrophe et aux programmes dans les établissements correctionnels pour adultes de la Sécurité publique, à l'aide juridique et aux services aux tribunaux du ministère de la Justice, et aux programmes du procureur général.

### Développement économique

Les dépenses liées au développement économique ont dépassé de 29,5 millions de dollars le montant prévu au budget, hausse qui découlait surtout d'une augmentation des dépenses liées à la provision pour pertes d'Entreprises Nouveau-Brunswick et d'un investissement dans le Fonds en fiducie pour l'innovation au Nouveau-Brunswick.

Les dépenses liées au développement économique ont baissé de 1,6 million de dollars par rapport à 2004-2005. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction des dépenses liées au Programme d'aide stratégique d'Entreprises Nouveau-Brunswick et à l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative au programme d'infrastructure gérée par la Société de développement régional. Elle est partiellement compensée par une augmentation des dépenses liées à la provision pour pertes d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

### Développement de l'emploi et travail

Les dépenses liées au développement de l'emploi et au travail ont dépassé de 5,4 millions de dollars les prévisions budgétaires, en raison surtout d'une augmentation des dépenses pour appuyer la formation et les activités de projets dans le réseau des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

Les dépenses liées au développement de l'emploi et au travail se sont élevées à 2,2 millions de plus qu'en 2004-2005, hausse qui est surtout attribuable à une augmentation des dépenses pour appuyer la formation et les activités de projets dans le réseau des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

### Secteur des ressources

Les dépenses liées au secteur des ressources ont baissé de 2,8 millions de dollars comparativement aux prévisions budgétaires, en raison surtout d'une baisse de la demande en vertu du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole relevant d'Agriculture, Pêches et Aquaculture.

Les dépenses liées au secteur des ressources s'établissaient à 2,2 millions de dollars de moins qu'en 2004-2005, ce qui est principalement attribuable à une baisse de la demande en vertu du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole relevant d'Agriculture, Pêches et Aquaculture et à une diminution des dépenses liées à la provision pour pertes, que les coûts accrus liés aux activités d'aménagement forestier de Ressources naturelles ont compensées partiellement.

### Transports

Les dépenses liées aux transports ont augmenté de 25,2 millions de dollars comparativement à 2004-2005. Cette hausse est surtout attribuable à une hausse du financement destiné à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour l'entretien des nouveaux tronçons, des dépenses liées aux routes permanentes, ainsi qu'aux programmes de l'Initiative de réfection des routes rurales et des voies de contournement urbaines, et à une augmentation de l'amortissement.

### Gouvernement central

Les dépenses du gouvernement central ont baissé de 40,8 millions de dollars comparativement aux prévisions budgétaires, en raison surtout d'une diminution des dépenses associées à la provision pour fonds supplémentaires du gouvernement central que des charges de retraite accrues ont compensée partiellement.

Les dépenses du gouvernement central se sont élevées à 10,9 millions de dollars de plus qu'en 2004-2005, fait surtout attribuable à une augmentation des dépenses associées à la provision pour pertes et à une hausse de la subvention sans condition accordée aux municipalités.

### Service de la dette publique

Les frais de service de la dette publique ont accusé une baisse de 9,6 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, en raison d'une augmentation des intérêts à court terme et de gains plus élevés que prévus sur les opérations de change. Ces gains découlaient du renforcement du dollar canadien.

Les frais du service de la dette publique ont augmenté de 10,5 millions de dollars comparativement à 2004-2005. Cette hausse est attribuable aux gains élevés sur les opérations de change réalisés en 2004-2005 en raison d'obligations étrangères arrivées à échéance et du renforcement du dollar canadien.



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme l'exige l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, j'exprime également l'opinion que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées par la province et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers. Comme l'exige également l'article 10 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de traitement comptable de certains avances, tel qu'expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La note 4 afférente aux états financiers présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 4 donne, à tous les égards importants, une image fidèle des renseignements requis par l'article 6 et l'article 10 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'être inclus dans les comptes publics.

Le vérificateur général adjoint,

K. D. Robinson, c.a.  
le 28 juillet 2006

Bureau du vérificateur général  
Case postale 758, Fredericton  
Nouveau-Brunswick E3B 5B4



**BILAN**  
au 31 mars 2006

<b>Tableau</b>	(millions)		
	<b>2006</b>	<b>2005</b>	
<b>ACTIF FINANCIER</b>			
1	Encaisse moins emprunts à court terme	56,0 \$	148,3 \$
2	Comptes débiteurs et avances	449,8	410,1
3	Taxes et impôts à recevoir	446,2	392,0
4	Stocks	6,7	4,8
5	Prêts	320,0	120,1
6	Placements	(34,6)	(170,5)
	Actif financier total	1 244,1	904,8
<b>PASSIF</b>			
7	Comptes créditeurs	667,4	642,7
8	Charges constatées	920,1	927,7
	Gains de change non matérialisés	48,7	39,9
9	Provision pour pertes	60,7	67,1
10	Recettes reportées	323,1	323,9
11	Dépôts détenus en fiducie	57,1	52,5
12	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 7)	834,1	849,4
	Dette au titre des régimes de retraite (note 13)	30,2	156,7
		2 941,4	3 059,9
	Dette consolidée (note 11)	12 203,9	11 713,6
	Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(3 261,5)	(3 316,6)
	Dette consolidée pour fins provinciales	8 942,4	8 397,0
	Placements du fonds d'amortissement	(3 984,0)	(3 773,8)
		4 958,4	4 623,2
	Passif total	7 899,8	7 683,1
	<b>DETTE NETTE</b>	<b>(6 655,7)</b>	<b>(6 778,3)</b>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>			
	Immobilisations corporelles (note 9)	4 859,1	4 746,7
4	Stocks de fournitures	40,1	38,1
13	Frais payés d'avance et reportés	76,2	69,6
	Actif non financier total	4 975,4	4 854,4
	<b>DÉFICIT ACCUMULÉ</b>	<b>(1 680,3) \$</b>	<b>(1 923,9) \$</b>
	Passif éventuel - voir note 14		
	Engagements - voir note 15		

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Kim MacPherson, c.a.  
Contrôleure

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

Tableau		(millions)		
		<u>2006</u> <u>Budget</u>	<u>2006</u> <u>Montants réels</u>	<u>2005</u> <u>Montants réels</u>
	<b>RECETTES</b>			
	Provenance provinciale			
14	Taxes à la consommation	1 162,7 \$	<b>1 161,3 \$</b>	1 059,3 \$
	Impôts fonciers	337,0	<b>341,0</b>	334,1
15	Impôts sur le revenu	1 177,4	<b>1 224,4</b>	1 176,1
16	Autres taxes et impôts	94,8	<b>90,8</b>	94,7
17	Licences et permis	110,8	<b>113,8</b>	103,0
18	Redevances	68,0	<b>67,8</b>	70,7
19	Revenus de placements	281,5	<b>409,5</b>	283,7
20	Autres recettes provinciales	279,8	<b>295,0</b>	284,0
	Gains du fonds d'amortissement	227,0	<b>226,4</b>	221,6
		<u>3 739,0</u>	<u><b>3 930,0</b></u>	<u>3 627,2</u>
	Provenance fédérale			
	Transfert canadien en matière de santé	483,4	<b>488,2</b>	408,9
	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	204,3	<b>207,2</b>	198,4
	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	---	<b>1,0</b>	---
	Transfert visant la réforme des soins de santé	---	---	35,3
	Paiements de péréquation fiscale	1 348,0	<b>1 348,0</b>	1 395,5
	Autres subventions inconditionnelles - Canada	1,9	<b>1,9</b>	1,7
21	Subventions conditionnelles - Canada	283,7	<b>324,4</b>	292,8
		<u>2 321,3</u>	<u><b>2 370,7</b></u>	<u>2 332,6</u>
		<u>6 060,3</u>	<u><b>6 300,7</b></u>	<u>5 959,8</u>
	<b>DÉPENSES</b>			
22	Éducation	1 100,9	<b>1 195,9</b>	1 077,2
23	Santé	1 954,2	<b>1 958,3</b>	1 837,0
24	Services familiaux et communautaires	766,8	<b>775,5</b>	730,5
25	Services de protection	154,7	<b>160,7</b>	151,2
26	Développement économique	152,5	<b>182,0</b>	183,6
27	Développement de l'emploi et travail	226,1	<b>231,5</b>	229,3
28	Ressources	167,4	<b>164,6</b>	166,8
29	Transports	313,5	<b>313,7</b>	288,5
30	Gouvernement central	524,3	<b>483,5</b>	472,6
	Service de la dette publique (note 12)	601,0	<b>591,4</b>	580,9
		<u>5 961,4</u>	<u><b>6 057,1</b></u>	<u>5 717,6</u>
	<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	98,9	<b>243,6</b>	242,2
	<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE</b>	<u>(1 923,9)</u>	<u><b>(1 923,9)</b></u>	<u>(2 166,1)</u>
	<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE</b>	<u>(1 825,0) \$</u>	<u><b>(1 680,3) \$</b></u>	<u>(1 923,9) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit)	243,6 \$	242,2 \$
Postes hors caisse		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	7,4	7,1
Charges liées aux opérations de change	(7,8)	(21,8)
Augmentation de la provision pour créances douteuses	59,7	77,5
Amortissement des immobilisations corporelles	204,6	193,4
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	0,4	2,3
Gains du fonds d'amortissement	(226,4)	(221,6)
Pertes sur règlements des opérations de change	19,1	10,5
Diminution de la dette des régimes de retraite (note 13)	(126,5)	(114,8)
Augmentation (Diminution) des recettes reportées	(0,8)	29,4
(Augmentation) Diminution du fonds de roulement	(82,4)	140,9
Fonds provenant des activités de fonctionnement	<u>90,9</u>	<u>345,1</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des placements, prêts et avances	<u>(401,5)</u>	<u>(1,3)</u>
Fonds consacrés aux activités d'investissement	<u>(401,5)</u>	<u>(1,3)</u>
<b>OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(342,2)	(326,7)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>24,9</u>	<u>34,3</u>
Fonds consacrés aux opérations en capital	<u>(317,3)</u>	<u>(292,4)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits en espèces de la dette consolidée émise	987,9	567,1
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	144,1	292,2
Augmentation (Diminution) des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(15,2)	(16,4)
Versements au fonds d'amortissement	(127,9)	(128,3)
Dette consolidée échue	<u>(453,3)</u>	<u>(627,5)</u>
Fonds provenant des activités de financement	<u>535,6</u>	<u>87,1</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS DURANT L'EXERCICE</b>		
	(92,3)	138,5
<b>SITUATION DE CAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>148,3</u>	<u>9,8</u>
<b>SITUATION DE CAISSE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>56,0 \$</u>	<u>148,3 \$</u>
<b>RÉPARTITION DES FONDS</b>		
Encaisse - moins emprunts à court terme	<u>56,0 \$</u>	<u>148,3 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	(millions)	
	2006	2005
	<u>Montants réels</u>	<u>Montants réels</u>
<b>DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE</b>		
Publiée auparavant	(6 836,0) \$	(6 967,5) \$
Rajustements des exercices antérieurs		
Reclassement des avances comme actif financier	<u>57,7</u>	<u>43,9</u>
<b>DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE</b>	<u>(6 778,3)</u>	<u>(6 923,6)</u>
<b>CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE</b>		
Excédent annuel	243,6	242,2
Acquisition d'immobilisations corporelles	(342,2)	(326,7)
Amortissement des immobilisations corporelles	204,5	193,4
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	0,4	2,3
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	24,9	34,3
Acquisition de stocks de fournitures	(40,1)	(38,1)
Augmentation des charges payées d'avance	(76,2)	(69,6)
Consommation des stocks de fournitures	38,1	40,2
Utilisation des charges payées d'avance	<u>69,6</u>	<u>67,3</u>
<b>DIMINUTION DE LA DETTE NETTE</b>	<u>122,6</u>	<u>145,3</u>
<b>DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>(6 655,7) \$</u>	<u>(6 778,3) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**a) Entité comptable provinciale**

Dans les présents états financiers, la province est définie comme l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général, le Fonds de stabilisation financière et certains organismes, commissions et sociétés. Les organismes, commissions et sociétés compris dans la présente définition sont mentionnés ci-dessous.

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

La méthode de la consolidation - Cette méthode, qui regroupe les comptes des diverses organisations, nécessite des conventions comptables uniformes. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme une organisation unique.

La méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation - Cette méthode est utilisée pour les entreprises du gouvernement, définies à la note 8 des présents états financiers. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise du gouvernement sont présentés comme un placement dans le bilan de la province; son revenu net est présenté comme un revenu de placement dans l'état des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises du gouvernement et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises du gouvernement pour les rendre conformes à celles des autres organisations du gouvernement.

La méthode des opérations - Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations.

Les organisations incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la consolidation sont les suivantes :

- Algonquin Golf Limited;
- Algonquin Properties Ltd.;
- Commission d'intendance de pneus du Nouveau-Brunswick;
- Fonds en fiducie pour l'avancement des arts;
- Fonds en fiducie pour l'avancement du sport;
- Fonds en fiducie pour l'environnement;
- Forest Protection Limited;
- Régies régionales de la santé;
- Réseau de Formation à distance du Nouveau-Brunswick;
- Services Nouveau-Brunswick;
- Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick;
- Société de développement régional;
- Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick;
- Société d'habitation du Nouveau-Brunswick;
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

Les entreprises du gouvernement qui sont incluses dans les présents états financiers au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

- Commission des loteries du Nouveau-Brunswick;
- Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick;
- Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick;
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;
- Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

Certaines organisations responsables devant l'Assemblée législative ont été incluses au moyen de la méthode des opérations. Cette méthode a été retenue parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Le Conseil de gestion a déterminé quelles entités pouvaient être exclues en raison de leur importance relative. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations sont les suivantes :

- Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick;
- Commission des assurances du Nouveau-Brunswick;
- Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick;
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick;
- Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick;
- Conseil consultatif sur la condition de la femme;
- Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick;
- Conseil des arts du Nouveau-Brunswick;
- Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées;
- Éducation internationale Atlantique Inc.;
- Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick;
- Fundy Linen Services Inc.;
- Gestion provinciale Ltée;
- Musée du Nouveau-Brunswick;
- Société de Kings Landing;
- Strait Crossing Finance Inc.

## **b) Principales conventions comptables**

### Comptabilité d'exercice

Les dépenses sont inscrites pour tous les biens et services reçus pendant l'exercice.

Les recettes provenant du Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé (1977)* ainsi qu'en vertu de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sont comptabilisées selon l'information fournie par le gouvernement fédéral, et sont susceptibles de redressements au cours des années à venir.

Les autres recettes et recouvrements sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2006

### Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de la dette figurent dans l'état des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises du gouvernement sont des dépenses qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour la dette courue au titre des régimes de retraite figurent au titre des charges de retraite pour chacune des différentes fonctions.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 12 accompagnant les présents états financiers présente les éléments des dépenses liées au service de la dette publique et le total des frais de la dette.

### Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts de fonds, telles les subventions du gouvernement à un particulier, à un organisme ou à un autre gouvernement, pour lesquels le gouvernement effectuant le transfert ne reçoit directement en retour aucun produit ni service.

Les transferts gouvernementaux sont imputés aux états financiers de la province à titre de dépenses ou de recettes dans la période où les raisons assurant le transfert se produisent. Tout transfert dû le 31 mars 2006 pour lequel les bénéficiaires à qui il est destiné ont satisfait aux critères d'admissibilité est considéré comme un élément de passif. Les sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée utile de plus d'un an. À compter de 2005, les immobilisations sont inscrites au bilan. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums ont été établis. Le matériel informatique et les logiciels ne sont pas capitalisés dans les états financiers de la province.

Les immobilisations corporelles sont réduites d'un montant correspondant aux recettes reçues pour contribuer à l'achat ou à la construction de ces biens. Tant les biens que la réduction redressée sont amortis sur la durée de la vie utile des biens; les taux sont fournis à la note 9.

### Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant.

### Provisions

Des provisions ont été établies pour les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux complémentaires des états financiers.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province impute aux dépenses les déboursements de prêt, à savoir :

Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser un prêt.

Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les dépenses au moment de son émission.

Les prêts consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette se fonde sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme dépense.

Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers destinés à la revente. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre, ainsi que les biens fonciers acquis par saisie.

Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

Recettes reportées

Tout montant encaissé ou comptabilisé à titre de somme à recevoir non réalisée à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Dépôts détenus en fiducie

Tous les fonds remis à la province et détenus en fiducie pour des particuliers sont compris dans l'actif financier et le passif de la province. Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. La note 17 afférente aux états financiers montre les soldes des avoirs des fonds en fiducie administrés par la province.

Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

Les débentures que reçoit la province de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick figurent au bilan comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ce type de valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### le 31 mars 2006

#### Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les éléments de recettes et de dépenses sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

Les gains et pertes de change sont compris dans l'état des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des éléments de passif ou d'actif en question.

#### Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actuelle des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'acceptation d'une obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est comptabilisé à titre de dépense lorsqu'il est dû.

#### Incertitude de mesure

Il s'agit de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers ont été estimés. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique.

L'incertitude de mesure se retrouve par exemple dans l'établissement d'une provision pour créances douteuses, la détermination de la charge de retraite et le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles.

## **NOTE 2 BUDGET**

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les crédits supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes.

Le Programme des provisions pour les crédits supplémentaires constitue une affectation de fonds à un autre programme pour les frais liés au règlement de contrats et autres dépenses qui n'avaient pas été prévues dans ce programme.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 ont aussi été rajustés pour tenir compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal dans un tableau complémentaire distinct.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

**NOTE 3 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR**

Certains éléments auparavant désignés comme des charges payées d'avance (actif non financier) sont maintenant désignés comme des avances, car ils représentent des avances consenties à d'autres entités pour l'exercice financier à venir. Les avances ont été fournies en mars uniquement pour que les entités aient les fonds avant le 1<sup>er</sup> avril.

**NOTE 4 ÉQUILIBRE DES DÉPENSES ET DES RECETTES**

Au cours de l'exercice, le gouvernement provincial a promulgué la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* et a abrogé la *Loi sur le budget équilibré*. En vertu de la nouvelle *Loi*, les dépenses totales ne peuvent pas dépasser les recettes totales pour la période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2004 et se terminant le 31 mars 2007.

La *Loi* susmentionnée stipule qu'il ne faut pas tenir compte de tout changement apporté dans les 15 derniers mois ou après la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2007 relativement aux prévisions officielles du gouvernement du Canada pour les paiements aux provinces en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (loi fédérale), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale.

Conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, l'excédent pour chacune des deux années de la période de deux ans se terminant le 31 mars 2006 s'établit comme suit :

	(millions)	
	2005	2006
	<b>Montant réels</b>	<b>Montants réels</b>
Recettes	5 959,8 \$	6 300,7 \$
Ajustements selon le paragraphe 4(1) de la <i>Loi</i>	---	(3,4)
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	<u>5 959,8 \$</u>	<u>6 297,3 \$</u>
Dépenses	<u>5 717,6 \$</u>	<u>6 057,1 \$</u>
Excédent pour l'exercice	242,2	240,2
Excédent cumulatif au début de l'exercice	---	<u>242,2</u>
Excédent cumulatif à la fin de l'exercice	<u>242,2 \$</u>	<u>482,4 \$</u>

En vertu de cette loi, le gouvernement provincial doit également, chaque année, rendre compte du rapport dette nette-produit intérieur brut (PIB). Le tableau ci-dessous montre ce rapport pour les exercices terminés les 31 mars 2004, 2005 et 2006.

	(millions)		
	2004	2005	2006
Dette nette	<u>6 923,6 \$</u>	<u>6 778,3 \$</u>	<u>6 655,7 \$</u>
PIB (31 décembre)	<u>22 179,0 \$</u>	<u>22 976,0 \$</u>	<u>23 727,0 \$</u>
Rapport de dette nette - PIB	<u>31,2 %</u>	<u>29,5 %</u>	<u>28,1 %</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 5 PRÊTS ET AVANCES**

En plus d'établir des budgets pour diverses classifications de recettes et de dépenses, la province budgétise les débours et les recouvrements relatifs aux prêts et aux avances. Les montants prévus et les montants réels pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 ainsi que les montants réels pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 sont les suivants :

	<b>2006</b>	<b>(millions)</b>	
	<b><u>Budget</u></b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		<b>Montants</b>	<b>Montants</b>
		<b>réels</b>	<b>réels</b>
<b><u>Débours</u></b>			
Gestion provinciale ltée	--- \$	<b>0,5 \$</b>	--- \$
Habitation	5,9	<b>4,9</b>	4,9
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	3,0	<b>0,3</b>	---
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	5,0	<b>0,5</b>	1,3
<i>Loi sur le développement économique</i>	42,0	<b>30,0</b>	18,2
<i>Loi sur l'aide aux municipalités</i>	---	---	0,9
Programme de prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick	273,7	<b>267,7</b>	---
Autres	<u>1,6</u>	<u><b>0,1</b></u>	<u>---</u>
Total des débours	<u>331,2</u>	<u><b>304,0</b></u>	<u>25,3</u>
<b><u>Recouvrements</u></b>			
Anciens combattants	1,5 \$	<b>1,5 \$</b>	1,4 \$
Gestion provinciale Ltée.	0,3	<b>0,1</b>	0,3
Habitation	4,5	<b>4,8</b>	4,9
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	2,0	<b>2,4</b>	1,5
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	2,8	<b>2,9</b>	3,7
<i>Loi sur le développement économique</i>	9,5	<b>25,5</b>	11,2
Municipalités	0,6	<b>0,5</b>	0,3
Services de police transitoires pour la région du Grand Moncton	0,3	<b>0,3</b>	0,3
Programme de prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick	<u>12,5</u>	<u><b>10,9</b></u>	<u>---</u>
Total des recouvrements	<u>34,0 \$</u>	<u><b>48,9 \$</b></u>	<u>23,6 \$</u>
Prêts et avances nets	<u>297,2 \$</u>	<u><b>255,1 \$</b></u>	<u>1,7 \$</u>

**NOTE 6 COMPTES À BUT SPÉCIAL**

Les sommes gagnées inscrites à un compte à but spécial, mais non dépensées, s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2006, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 85,7 millions \$ (78,8 millions \$ en 2005). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé. Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	2005 <u>Excédent accumulé</u>	(millions) 2006		<u>Excédent accumulé</u>
		<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	
Approvisionnement et Services				
Fonds pour la gestion des biens fonciers	6,3 \$	1,4 \$	1,3 \$	<b>6,4 \$</b>
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	<b>0,2</b>
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,3	---	---	<b>0,3</b>
Éducation				
Comptes autonomes	7,0	10,7	9,7	<b>8,0</b>
Compte de Fred Magee	0,3	0,1	---	<b>0,4</b>
Compte des bibliothèques	0,3	0,1	0,4	---
Fiducies et bourses	---	0,2	0,2	---
Prêts canadiens aux étudiants	0,2	10,9	11,1	---
Environnement et Gouvernements locaux				
Fonds en fiducie pour l'environnement	4,4	6,3	5,0	<b>5,7</b>
Finances				
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---
Formation et Développement de l'emploi				
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---	<b>0,1</b>
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	0,6	0,3	---	<b>0,9</b>
Projets à frais recouvrables	2,4	0,2	0,2	<b>2,4</b>
Gouvernement général				
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	0,1	0,5	0,6	---
Genie arts projet	---	0,2	0,1	<b>0,1</b>
Lieux patrimoniaux	---	0,5	0,4	<b>0,1</b>
Sport scolaire pour les communautés actives	---	0,2	0,2	---
Justice				
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	0,1	0,5	0,5	<b>0,1</b>
Ressources naturelles				
Fonds destiné à l'empoisonnement	---	0,3	---	<b>0,3</b>
Fonds en fiducie pour la faune	1,1	1,0	1,0	<b>1,1</b>
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,1	1,0	1,0	<b>1,1</b>
Prés du Grand Lac	0,3	---	0,1	<b>0,2</b>
Projets à frais recouvrables	---	0,1	0,1	---
Santé et Mieux-être				
Compte d'aide à la recherche médicale	3,2	0,1	0,2	<b>3,1</b>
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	---	1,7	1,7	---
Sécurité publique				
Compte d'aide aux services de police municipaux	1,7	1,0	1,0	<b>1,7</b>
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	---	0,3	0,3	---
Compte pour les services aux victimes	0,4	1,8	1,3	<b>0,9</b>
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---
Fonds du service d'urgence NB 911	---	1,1	1,0	<b>0,1</b>
Services familiaux et communautaires				
Compte de financement de la SCHL	48,7	11,7	7,9	<b>52,5</b>
Tourisme et parcs				
Entretien de la plage Parlee	---	0,1	0,1	---
	<u>78,8 \$</u>	<u>53,3 \$</u>	<u>46,4 \$</u>	<u>85,7 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 7 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 693,2 millions \$ (1 768,8 millions \$ en 2005). Ce montant comprend le capital de 834,1 millions \$ (849,4 millions \$ en 2005) et les intérêts de 859,1 millions \$ (919,3 millions \$ en 2005).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2006-2007	76,7
2007-2008	76,3
2008-2009	76,4
2009-2010	76,8
2010-2011	77,0

**NOTE 8 ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT**

Une entreprise du gouvernement est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises du gouvernement avec les dates de leur fin d'exercice financier, qui figurent dans l'entité comptable provinciale décrite à la note 1 a) afférente aux états financiers.

Commission de loteries du Nouveau-Brunswick (Loteries)	2006-03-31
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	2006-03-31
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	2005-12-31
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	2006-03-31
Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB)	2006-03-31
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	2006-03-31

Le tableau ci-après fournit les données financières résumées des entreprises du gouvernement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

	<u>Loteries</u>	<u>Alcools</u>	<u>Finances municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Corporation de portefeuille Énergie NB</u>	<u>Valeurs</u>
<b>Actif</b>						
Encaisse et quasi-espèces	--- \$	0,9 \$	1,0 \$	0,2 \$	21,0 \$	1,3 \$
Débiteurs	0,6	2,4	5,1	96,9	208,0	0,1
Charges payées d'avance	---	0,5	---	---	4,0	---
Stocks	---	16,5	---	---	151,0	---
Investissements	---	---	0,5	219,7	---	0,9
Charges reportées	---	0,8	---	40,8	70,0	---
Immobilisations	---	11,8	---	---	3 280,0	0,4
Notes à long terme à recevoir	---	---	---	2 886,2	---	---
Autres éléments d'actif	---	---	495,6	243,4	235,0	---
Actif total	<u>0,6 \$</u>	<u>32,9 \$</u>	<u>502,2 \$</u>	<u>3 487,2 \$</u>	<u>3 969,0 \$</u>	<u>2,7 \$</u>
<b>Passif</b>						
Dettes à court terme	--- \$	--- \$	--- \$	371,1 \$	243,0 \$	--- \$
Créditeurs	---	17,0	5,1	81,7	287,0	0,7
Réserves	---	---	---	---	---	---
Dettes à long terme	---	1,3	496,1	3 474,8	2887,0	---
Fonds d'amortissement	---	---	---	(383,8)	---	---
Dettes différées	---	---	---	---	332,0	---
Passif total	<u>---</u>	<u>18,3 \$</u>	<u>501,2 \$</u>	<u>3 543,8 \$</u>	<u>3 749,0 \$</u>	<u>0,7 \$</u>
<b>Capitaux propres</b>						
Capital-actions	--- \$	--- \$	--- \$	--- \$	140,0 \$	--- \$
Surplus d'apport	---	---	---	---	187,0	---
Bénéfices non répartis	0,6	14,6	1,0	(56,6)	(107,0)	2,0
Capitaux propres totaux	<u>0,6</u>	<u>14,6</u>	<u>1,0</u>	<u>(56,6)</u>	<u>220,0</u>	<u>2,0</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>0,6 \$</u>	<u>32,9 \$</u>	<u>502,2 \$</u>	<u>3 487,2 \$</u>	<u>3 969,0 \$</u>	<u>2,7 \$</u>
<b>Bénéfice net</b>						
Revenus	117,5 \$	345,6 \$	24,5 \$	399,4 \$	1 585,0 \$	9,2 \$
Charges	(6,3)	(219,5)	(0,2)	(29,9)	(1 235,0)	(2,7)
Intérêt et dépense connexe	---	---	(24,3)	(240,5)	(199,0)	---
Paiements spéciaux	---	---	---	---	(55,0)	---
Bénéfice net	<u>111,2 \$</u>	<u>126,1 \$</u>	<u>---</u>	<u>129,0 \$</u>	<u>96,0 \$</u>	<u>6,5 \$</u>

L'information financière relative aux entreprises du gouvernement est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus en utilisant les conventions comptables appropriées au secteur d'activité dans lequel elles œuvrent. Il est possible que ces méthodes comptables ne soient pas conformes aux conventions appliquées par les autres organisations de l'entité comptable provinciale.

En raison des légers redressements à effectuer pour rendre compte des différentes périodes d'exercice, les montants des recettes nettes déclarés dans les états financiers des entreprises du gouvernement peuvent varier légèrement du revenu de placement déclaré dans l'état des résultats de la province.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS le 31 mars 2006

### **Commission des loteries du Nouveau-Brunswick**

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et qui est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe des jeux de la Société des loteries interprovinciales et en assure la commercialisation. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

### **Société des alcools du Nouveau-Brunswick**

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick.

### **Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

### **Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick**

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne fondée pour prendre en charge la dette actuelle d'Énergie NB, pour capitaliser les nouvelles entreprises avec des dettes et du capital afin de leur permettre de devenir indépendant financièrement du gouvernement et pour recevoir des intérêts, des dividendes et des paiements spéciaux (au lieu d'impôts) afin d'assurer le service et le remboursement de la dette prise en charge.

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) inclut Énergie NB au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La CFENB avait inclus, au 31 mars 2006, 96,0 million \$ du bénéfice net d'Énergie NB. Les montants cités dans le tableau ci-dessus à titre de dettes à court terme et de dettes à long terme d'Énergie NB figurent également à titre de notes à long terme à recevoir et d'autres éléments d'actif de la CFENB. Le montant de 219,7 millions \$ signalé par la CFENB à titre d'investissements équivaut au total du capital-actions d'Énergie NB plus tous les profits par la société réalisés après le 30 septembre 2004. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 3 261,5 millions \$ du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt figure dans le bilan à titre de réduction de la dette consolidée.

### **Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick**

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été créée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a été prorogé sous la raison sociale de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales qui ont entrepris leurs activités à cette même date.

La Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick**

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1<sup>er</sup> juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi*, du Règlement général ainsi que de ses propres règles.

**NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services. Le gouvernement provincial ne capitalise pas le matériel informatique ni les logiciels.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Ces chiffres ont été réduits pour tenir compte des recouvrements de recettes, des subventions, des coûts d'entretien et d'autres dépenses autres qu'en capital. Les coûts de surfacage seront inscrits séparément à partir de 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative selon les taux indiqués ci-dessous. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Le tableau présenté ci-dessous, résume la valeur comptable nette des immobilisations corporelles.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

**Sommaire de la valeur comptable nette**

	Durée de vie utile estimative (ans)	(millions)			2005
		2006		Valeur comptable nette	
		Coût	Amortissement cumulé		
Terrains	Indéfini	304,6 \$	---	304,6 \$	297,2 \$
Routes	40-50	3 456,1	1 053,0	2 403,1	2 464,1
Ponts	40-50	612,0	233,5	378,5	369,1
Surfaçage	20	109,3	5,7	103,6	57,2
Traversiers	40	14,4	4,2	10,2	8,1
Améliorations foncières	20-25	56,3	43,6	12,7	13,1
Bâtiments	20-40	2 241,6	1 006,6	1 235,0	1 224,1
Améliorations locatives	5-10	4,1	1,5	2,6	2,0
Salles de classe mobiles	25	0,1	---	0,1	0,1
Outillage initial	5	8,1	6,1	2,0	2,2
Avion	20	12,9	2,4	10,5	11,5
Véhicules à moteur	5	251,9	171,1	80,8	78,4
Matériel et outillage	5-15	471,6	328,0	143,6	128,0
Systèmes de gestion des eaux	20-50	8,8	0,5	8,3	6,2
Biens en construction	s. o.	<u>163,5</u>	<u>---</u>	<u>163,5</u>	<u>85,4</u>
Total		<u>7 715,3 \$</u>	<u>2 856,2 \$</u>	<u>4 859,1 \$</u>	<u>4 746,7 \$</u>

**NOTE 10 AUTORISATION D'EMPRUNTER**

**a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province***

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

	(millions)			Solde 2006
	Solde 2005	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	
<i>Loi sur les emprunts de 2003</i>	250,0 \$	---	250,0 \$	---
<i>Loi sur les emprunts de 2004</i>	300,0	---	300,0	---
<i>Loi sur les emprunts de 2005</i>	<u>---</u>	<u>550,0</u>	<u>156,8</u>	<u>393,2</u>
	<u>550,0 \$</u>	<u>550,0 \$</u>	<u>706,8 \$</u>	<u>393,2 \$</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le montant maximum d'endettement temporaire de la province est fixé à 2 200,0 millions \$. Au 31 mars 2006, la situation de caisse de la province moins les avances bancaires et les emprunts à court terme s'élevait à 56,0 millions \$.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette garantie par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2005, la dette à long terme payable de la Corporation se chiffrait à 496,1 millions \$.

**NOTE 11 DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE**

Le tableau d'échéance qui suit présente les détails du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
<u>Année d'échéance</u>	<u>Écarts des taux d'intérêt (%)</u>	<u>Montants en devises</u>	<u>Dette consolidée totale</u>	<u>Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick</u>	<u>Dette consolidée aux fins provinciales</u>
2006-2007	5,6 3,4-10,0	100,0 FS 766,5 \$ CAN	104,4 <u>766,5</u>	--- <u>(106,0)</u>	
			<u>870,9</u>	<u>(106,0)</u>	<b>764,9 \$</b>
2007-2008	3,8-11,1	892,6 \$ CAN	<u>892,6</u>	<u>(355,3)</u>	<b>537,3</b>
2008-2009	4,3-10,4	1 011,3 \$ CAN	<u>1 011,3</u>	<u>(150,0)</u>	<b>861,3</b>
2009-2010	3,8-10,3	1 322,7 \$ CAN	<u>1 322,7</u>	<u>(400,0)</u>	<b>922,7</b>
2010-2011	6,4-11,0	640,3 \$ CAN	<u>640,3</u>	<u>(200,0)</u>	<b>440,3</b>
2011-2012 et après	6,8-9,8 4,3-10,1	800,0 \$ US 6 532,4 \$ CAN	933,7 <u>6 532,4</u>	(525,2) <u>(1 525,0)</u>	
			<u>7 466,1</u>	<u>(2 050,2)</u>	<b>5 415,9</b>
Dette consolidée avant les placements du fonds d'amortissement			12 203,9	(3 261,5)	<b>8 942,4</b>
Moins : Placements du fonds d'amortissement			<u>4 320,4</u>	<u>(336,4)</u>	<b>3 984,0</b>
Dette consolidée impayée			<u>7 883,5 \$</u>	<u>(2 925,1) \$</u>	<b>4 958,4 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2006, la valeur cumulée du fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette provinciale était de 3 984,0 millions \$ (3 773,8 millions \$ en 2005). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débiteures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces investissements pour l'entité provinciale au 31 mars 2006 était de 1 877,9 millions \$ (1 647,7 millions \$ en 2005).

Étant donné que les entreprises du gouvernement sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme contractée directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 8 afférente aux présents états financiers précise les dettes à long terme des entreprises du gouvernement.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables en vertu des ententes d'échange.

<u>Année d'échéance</u>	<u>(millions)</u> <u>2006</u>		<u>Équivalent en \$ CAN</u>
	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	
2006-2007	95,1 \$ CAN	100,0 FS	<b>104,4 \$</b>
2007-2008	500,0 \$ US	791,5 \$ CAN	<b>791,5</b>
2009-2010	200,0 \$ CAN	200,0 \$ CAN	<b>200,0</b>
			<b><u>1 095,9 \$</u></b>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises, à l'exception de l'émission de 100 FS exigible en 2006-2007, qui est une entente d'échange sur les devises uniquement, et de l'émission de 200 \$ CAN exigible en 2009-2010, qui est une entente d'échange sur les taux d'intérêt uniquement.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle.

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2006-2007	129,3 \$
2007-2008	120,5
2008-2009	106,5
2009-2010	102,1
2010-2011	87,6

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 12 FRAIS DE LA DETTE**

Les frais relatifs à l'intérêt, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les dépenses connexes s'élèvent à 402,7 millions \$ (376,9 millions \$ en 2005), et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Intérêts	744,5 \$	756,9 \$
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	56,5	57,5
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	2,2	2,3
Charges liées aux opérations de change	(7,8)	(21,7)
Autres frais	<u>1,7</u>	<u>1,9</u>
	797,1	796,9
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(205,7)</u>	<u>(216,0)</u>
Service de la dette publique	591,4	580,9
Gains du fonds d'amortissement	<u>(226,4)</u>	<u>(221,6)</u>
	365,0	359,3
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	30,9	17,6
Éducation – intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	<u>6,8</u>	<u>---</u>
	<u>402,7 \$</u>	<u>376,9 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 13 RÉGIMES DE RETRAITE**

**a) Description**

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
Régime de pension de retraite dans les services publics (services publics)	1 <sup>er</sup> avril 2004
Régime de retraite des enseignants (enseignants)	1 <sup>er</sup> avril 2004
<i>Loi sur la Cour provinciale</i> et <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i> (juges)	1 <sup>er</sup> avril 2004
Régime de pension de retraite des députés et Régime de pension des députés (députés)	1 <sup>er</sup> avril 1996
Régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (hôpitaux – SCFP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	1 <sup>er</sup> janvier 2002
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – manœuvres)	1 <sup>er</sup> janvier 2003
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP (SCFP 2745)	1 <sup>er</sup> janvier 2003
Régime de retraite de l'ombudsman (Ombudsman)	---
Régime de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Retraite anticipée ou programme de réaménagement des effectifs (retraite anticipée)	1 <sup>er</sup> avril 1999

Une caisse de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun des régimes de retraite, sauf dans le cas du Régime de pension de retraite des députés, du Régime de pension des députés et du Régime de retraite de l'ombudsman.

Les charges et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au Régime de pension de retraite dans les services publics sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été corrigés en conséquence.

Les cotisations et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumées ci-dessous. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Services publics	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Enseignants	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service ; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	4,50 %	6,00 %	Cotisations correspondant au plus à 95 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,3 % à 2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			
	<u>Employé</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>					
Écoles – manœuvres	4,50 %	6,00 %	Cotisations correspondant au moins à 95 % de celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuair.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	7,00 %	s.o.	Montant établi par un actuair.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	2,75% par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SCFP	5,15 %	6,00 %	Actuellement en suspension des cotisations.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 1,75 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
H – CES	5,185 %	6,61 %	Cotisations égales à celles de l'employé.	À 60 ans avec 5 années de service continu. Âge normal de la retraite : 65 ans.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,00 %

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées.	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de pension de retraite dans les services publics.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						
Députés	<p>a) Régime de pension de retraite des députés            Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la <i>Loi sur la pension des députés</i>.            Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre.            Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts.            Les participants sont admissibles aux prestations lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service ouvrant droit à pension.            Les prestations de base des députés correspondent à 4,5 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions, jusqu'à concurrence de l'indemnité de la dernière année.            Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.</p> <p>b) Régime de pension des députés            Les participants au régime versent le moindre du montant établi en vertu du Régime de pension de retraite des députés ou du montant maximum déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.            Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts.            Les participants sont admissibles aux prestations à compter de 60 ans lorsqu'ils cessent d'être députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions de service ouvrant droit à pension.            Une allocation supplémentaire est payable à 55 ans, pourvu que la personne compte au moins 8 sessions de service.            Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multiplié par le nombre de sessions. L'allocation supplémentaire correspond à 125 % de la pension de base des députés.            Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % du traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.</p>						



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**b) Dette au titre des régimes de retraite**

Sauf dans le cas des régimes de retraite Hôpitaux – SCFP et H- CES, qui sont des régimes à prestations déterminées avec une cotisation fixe de l'employeur, et du régime à temps partiel, qui est un régime à cotisations déterminées, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des droits en rente sur l'actif des caisses de retraite. La part du gouvernement provincial à l'égard de l'obligation estimative découlant de tous les régimes de retraite s'élève à 30,2 millions \$ (156,7 millions \$ en 2005). Ce montant estimatif est fondé sur des évaluations actuarielles pour fins comptables, utilisant la méthode de répartition des prestations, calculées aux dates indiquées ci-haut. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant les événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section g) de la présente note énumère certaines des hypothèses actuarielles utilisées. La section h) donne certains renseignements au sujet des participants aux régimes.

L'obligation découlant des régimes de retraite est expliquée en détail dans le tableau ci-après. Les prestations accumulées estimatives et la valeur de l'actif de chaque régime ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et le montant réel des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des district scolaires est le 31 décembre. Dans tous les autres cas, c'est le 31 mars.

Les rajustements non amortis et les provisions pour évaluation sont présentés en détail aux sections d), e) et f) de la présente note.

Régime	(millions)					2005
	2006		Dette actuarielle au titre du régime de retraite (excédent)		Dette (excédent) au titre du régime de retraite	
	Prestations accumulées estimatives	Valeur de l'actif		Rajustements non amortis et provision pour évaluation		Dette (excédent) au titre du régime de retraite
Services publics	3 260,8 \$	3 379,7 \$	(118,9) \$	49,7 \$	(69,2) \$	(29,6) \$
Enseignants	3 601,7	3 730,2	(128,5)	73,8	(54,7)	38,6
Juges	31,4	27,5	3,9	9,3	13,2	14,4
Députés	40,2	---	40,2	---	40,2	37,6
Hôpitaux – SCFP	---	26,3	(26,3)	---	(26,3)	(30,2)
Écoles – cadres	14,5	13,4	1,1	---	1,1	1,2
Écoles – manœuvres	189,8	227,3	(37,5)	23,1	(14,4)	(14,4)
SCFP 2745	38,0	44,9	(6,9)	(0,9)	(7,8)	(8,2)
Retraite anticipée	148,1	---	148,1	---	148,1	147,3
	<u>7 324,5 \$</u>	<u>7 449,3 \$</u>	<u>(124,8) \$</u>	<u>155,0 \$</u>	<u>30,2 \$</u>	<u>156,7 \$</u>

Au 31 mars 2006, la valeur de l'actif de tous les régimes excédait de 124,8 millions \$ celle des prestations accumulées. Toutefois, vu que le calcul de cet excédent tient compte d'événements futurs et de la valeur marchande de l'actif, il n'est pas utilisé à des fins comptables. C'est plutôt une dette de 30,2 millions \$ qui est inscrite au bilan. La différence, soit 155,0 millions \$, est amortie sur les prochains exercices.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

**c) Changement de la dette au titre des régimes de retraite**

Les composantes du changement de la dette au titre des régimes de retraite sont expliquées dans le tableau suivant :

(millions)							
<u>Régime</u>	<u>Part de l'employeur des prestations de retraite accumulées</u>	<u>Intérêts au titre du régime de retraite</u>	<u>Amortissement des rajustements</u>	<u>Ajustement d'évaluation</u>	<u>Total des charges de retraite</u>	<u>Cotisations de l'employeur</u>	<u>Augmentation (diminution) de la dette au titre des régimes de retraite</u>
Services publics	45,2 \$	8,7 \$	(7,2) \$	--- \$	46,7 \$	86,3 \$	(39,6) \$
Enseignants	36,0	11,8	(31,2)	---	16,6	109,9	(93,3)
Juges	1,0	0,4	(2,2)	---	(0,8)	0,4	(1,2)
Députés	1,1	2,7	1,1	---	4,9	2,3	2,6
Hôpitaux - SCFP	6,8	(2,9)	---	---	3,9	---	3,9
Écoles – cadres	---	0,3	(0,4)	---	(0,1)	---	(0,1)
Écoles - manœuvres	3,4	(2,1)	(0,6)	1,7	2,4	2,4	---
SCFP 2745	0,5	(0,4)	0,2	0,6	0,9	0,5	0,4
Ombudsman	0,2	---	---	---	0,2	0,2	---
H – CES	15,8	---	---	---	15,8	15,8	---
Temps partiel	5,6	---	---	---	5,6	5,6	---
Retraite anticipée	<u>1,4</u>	<u>12,4</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>13,8</u>	<u>13,0</u>	<u>0,8</u>
	<u>117,0 \$</u>	<u>30,9 \$</u>	<u>(40,3) \$</u>	<u>2,3 \$</u>	<u>109,9 \$</u>	<u>236,4 \$</u>	<u>(126,5) \$</u>

Les prestations accumulées des employés se sont élevées à 206,8 millions \$ au cours de l'exercice financier, à l'égard desquelles ils ont cotisé 80,4 millions \$. La valeur des prestations imputées aux organismes a été de 9,4 millions \$. La part des employeurs des prestations de retraite accumulées s'est élevée à 117,0 millions \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**d) Redressements actuariels**

En règle générale, les pertes et les gains actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des cotisants actifs et imputés aux charges de retraite. Le tableau suivant résume les pertes ou les gains actuariels relatifs à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative du reste de la carrière des cotisants actifs (années)	(millions)			
		Redressements actuariels non amortis au 31 mars 2005	Nouvelles pertes actuariales (gains)	Amortissement des redressements actuariels	Redressements actuariels non amortis au 31 mars 2006
Services publics	15,0	84,9 \$	(161,2) \$	4,1 \$	(72,2) \$
Enseignants	15,0	183,0	(208,0)	10,9	(14,1)
Juges	8,0	(8,7)	(2,3)	2,1	(8,9)
Députés	---	---	1,1	(1,1)	---
Écoles – cadres	---	---	(0,4)	0,4	---
Écoles – manœuvres	12,0	4,6	(9,5)	0,6	(4,3)
SCFP 2745	14,0	<u>2,7</u>	<u>(1,0)</u>	<u>(0,2)</u>	<u>1,5</u>
		<u>266,5 \$</u>	<u>(381,3) \$</u>	<u>16,8 \$</u>	<u>(98,0) \$</u>

**e) Modification des hypothèses actuarielles**

Les redressements découlant de la modification des hypothèses actuarielles sont généralement amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des cotisants actifs et imputés aux charges de retraite. Le tableau suivant résume la valeur des redressements relatifs aux estimations à la suite de la modification des hypothèses actuarielles pour chaque régime :

Régime	Durée moyenne estimative du reste de la carrière des cotisants actifs (années)	(millions)			
		Valeur non amortie des modifications aux hypothèses au 31 mars 2005	Nouvelles modifications aux hypothèses	Amortissement des modifications aux hypothèses	Valeur non amortie des modifications aux hypothèses au 31 mars 2006
Services publics	15,0	(59,2) \$	78,6 \$	3,1 \$	22,5 \$
Enseignants	15,0	(148,5)	68,5	20,3	(59,7)
Juges	8,0	<u>(0,5)</u>	---	<u>0,1</u>	<u>(0,4)</u>
		<u>(208,2) \$</u>	<u>147,1 \$</u>	<u>23,5 \$</u>	<u>(37,6) \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**f) Provision pour évaluation**

Les excédents des caisses de retraite qui dépassent certaines limites ont été réduits au moyen de provisions pour évaluation, qui sont précisées dans le tableau suivant :

<u>Régime</u>	(millions) Provision pour évaluation au <u>31 mars 2006</u>
Écoles – manœuvres	(18,8) \$
SCFP 2745	<u>(0,6)</u>
	<u><u>(19,4) \$</u></u>

**g) Hypothèses actuarielles**

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite connexes est fondé sur des hypothèses actuarielles à court et à long terme, sauf dans le cas du régime des juges, pour lequel on n'utilise que des hypothèses à long terme.

Les tableaux ci-après présentent les hypothèses à long terme et à court terme utilisées dans les évaluations actuarielles.

**Hypothèses à long terme**

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement de l'actif (%)</u>	<u>Augmentation annuelle de la rémunération (%)</u>	<u>Inflation (%)</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u>
Services publics	7,12	3,25 plus une augmentation d'avancement entre 0,20 et 1,00	2,75	2,55 à 2,65
Enseignants	7,12	3,25 plus une augmentation d'avancement entre 0,25 et 1,50	2,75	2,45 à 2,65
Juges	7,90	4,50	3,50	3,30 à 3,40
Écoles – cadres	8,16	4,75	4,00	2,00
Écoles – manœuvres	7,90	4,00	3,50	2,00
SCFP 2745	7,90	4,00	3,50	2,00
Députés	7,12	3,25	2,75	2,65

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

**Hypothèses à court terme**

<b><u>Régime</u></b>	<b><u>Taux de rendement de l'actif (%)</u></b>	<b><u>Augmentation annuelle de la rémunération (%)</u></b>	<b><u>Inflation (%)</u></b>	<b><u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u></b>
Services publics	7,12	3,25	2,75	2,55 à 2,65
Enseignants	7,12	3,25	2,75	2,45 à 2,65
Écoles – cadres	7,90	1,50 à 4,00	2,00 à 3,50	2,00
Écoles – manœuvres	7,90	2,00 à 3,00	2,00 à 3,00	2,00
SCFP 2745	7,90	2,00 à 3,00	2,00 à 3,00	2,00
Députés	s.o.	0,00 à 4,00	2,00 à 3,50	2,00 à 3,50

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer les obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier et sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

**h) Données sur les participants**

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

<b><u>Régime</u></b>	<b><u>Nombre de cotisants actifs</u></b>	<b><u>Nombre de pensionnés</u></b>	<b><u>Rémunération annuelle moyenne des cotisants</u></b>	<b><u>Pension Annuelle moyenne</u></b>
Services publics	19 017	10 972	51 579 \$	16 955 \$
Enseignants	9 382	7 337	55 847	27 813
Juges	23	28	151 561	49 426
Écoles – cadres	s.o.	80	s.o.	11 271
Écoles – manœuvres	2 129	1 159	27 792	7 845
SCFP 2745	675	191	25 560	5 052
Députés	55	87	43 955	29 148

Les ministres reçoivent, en moyenne, un traitement additionnel de 39 248 \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 14 PASSIF ÉVENTUEL**

**a) Prêts garantis**

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2006, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 163,3 millions \$ (337,0 millions \$ en 2005), dont 60,7 millions \$ ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans le bilan de la province (67,6 millions \$ en 2005).

	(millions)	
	<u>Limite</u> <u>autorisée</u>	<u>Passif</u> <u>éventuel</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,4 \$	0,4 \$
<i>Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes</i>	0,3	0,3
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	4,4	3,5
<i>Loi sur le développement de l'emploi</i>	4,5	4,5
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	20,8	20,8
<i>Loi sur le développement économique</i>	123,6	123,5
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	9,4	9,4
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	1,4	<u>0,9</u>
		163,3
Moins : Provision pour pertes (tableau 9)		<u>60,7</u>
		<u>102,6 \$</u>

**b) Responsabilité environnementale**

La province du Nouveau-Brunswick a conclu un accord avec une société minière afin de limiter la responsabilité de la compagnie à 3,0 millions \$ pour les dommages à l'environnement survenus avant que celle-ci commence l'extraction à un certain emplacement. On a estimé à 3,0 millions \$ le coût des opérations de nettoyage du secteur principal posant problème. La province détient actuellement un cautionnement en espèces de l'entreprise de 1,8 million \$ pour le nettoyage.

**c) Assurances**

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de dommages-intérêts présentée avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont inscrits comme dépenses durant l'année du règlement ou de remplacement.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 15 ENGAGEMENTS**

**a) Contrats de location-exploitation**

Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises du gouvernement, s'élève à 436,4 millions \$ (407,8 millions \$ en 2005). Les paiements minimums annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2006-2007	56,1
2007-2008	49,9
2008-2009	44,5
2009-2010	41,2
2010-2011	37,0

**b) Foyers de soins**

Le ministère des Services familiaux et communautaires prévoit dans son budget de fonctionnement annuel le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui comblent la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2006, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 99,8 millions \$ (94,4 millions \$ en 2005). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 9,4 millions \$ (10,3 millions \$ en 2005), un montant qui est compris dans le passif éventuel.

**c) Projets d'immobilisations autorisés**

Au 31 mars 2006, le montant nécessaire prévu pour achever des projets majeurs autorisés de construction d'écoles, d'hôpitaux, d'autres bâtiments, de routes et de ponts, et pour respecter les obligations relatives aux subventions d'équipement s'élève à 1 572,1 millions \$ (708,1 millions \$ en 2005). Ces projets comprennent ceux dont les coûts seront partagés avec le gouvernement du Canada.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

**NOTE 16 RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CODE PRIMAIRE**

La répartition des dépenses par code primaire est la suivante :

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Frais de personnel	1 985,7 \$	1 958,1 \$
Autres services	1 195,0	1 044,3
Fournitures et approvisionnements	127,3	124,7
Biens et matériels	88,8	73,3
Contributions et subventions à ou au nom des :		
Municipalités et districts de services locaux	151,2	143,7
Particuliers	971,0	943,2
Foyers de soin	144,6	131,8
Autres	497,8	471,7
Service de la dette et autres frais	691,2	633,4
Amortissement	<u>204,5</u>	<u>193,4</u>
	<u>6 057,1 \$</u>	<u>5 717,6 \$</u>

Frais de personnel : comprend les traitements et les avantages versés aux employés, ainsi que les indemnités versées aux députés. Les frais de personnel ne comprennent pas les traitements et les avantages des employés des hôpitaux et des autres organismes, qui sont versés par ces derniers. Les fonds versés aux organisations en question sont inscrits sous Contributions et subventions.

Autres services : comprend l'achat de divers services, y compris la location de locaux, les frais de poste, la publicité, les services professionnels, les services de la Gendarmerie royale du Canada et les frais de déplacement.

Fournitures et approvisionnements : comprend l'achat de manuels scolaires, de fournitures de bureau, de mazout domestique, de fournitures et pièces de véhicules et de matériel ainsi que de matériaux et fournitures de construction.

Biens et matériel : comprend l'achat et la construction de bâtiments, de routes, de ponts, de pièces de matériel et de meubles de bureau.

Contributions et subventions : comprend les versements aux corporations, organismes, commissions et conseils du gouvernement ainsi qu'à des entités commerciales et à des organismes sans but lucratif. Les contributions et subventions versées à des particuliers ou en leur nom comprennent les prestations d'aide au revenu et les paiements de services médicaux au nom de particuliers.

Service de la dette et autres frais : comprend les coûts liés au service de la dette publique et aux mauvaises créances.

Amortissement : imputation systématique sur les résultats du coût des immobilisations corporelles.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 17 FONDS EN FIDUCIE**

La province administre, à part l'entité comptable provinciale, divers fonds en fiducie.

Les avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous, sont comme suit :

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Fonds en fiducie de la santé mentale	0,9 \$	0,9 \$
Legs de Margaret R. Lynds	0,1	0,1
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u><u>1,2</u></u> \$	<u><u>1,2</u></u> \$
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	3 733,9 \$	3 281,9 \$
Caisse de retraite en fiducie des juges	27,4	24,1
Caisse de retraite en fiducie pour les services publics	4 343,2	3 755,2
Régime de pension des employés à temps plein de SCFP 2745 des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	44,9	41,1
Régime de pension des manœuvres et employés de métier et de service des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	227,3	209,1
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	<u>13,4</u>	<u>13,1</u>
	<u><u>8 390,1</u></u> \$	<u><u>7 324,5</u></u> \$

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication dans des universités précises. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il doit être utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Enfin, les fonds du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province.

---

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**le 31 mars 2006**

**NOTE 18 DONNÉES COMPARATIVES**

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2006, certains chiffres de 2005 ont été redressés.

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>TABLEAU 1</b>		
<b>ENCAISSE MOINS EMPRUNTS À COURT TERME</b>		
Caisse	25,0 \$	54,7 \$
Placements à court terme	601,8	780,4
Entités consolidées	<u>7,0</u>	<u>7,5</u>
	<u>633,8</u>	<u>842,6</u>
Moins :		
Découverts bancaires	65,0	65,4
Bons du Trésor de 3,39 % à 3,78 % venant à échéance entre le 4 avril 2006 à le 15 juin 2006	<u>512,8</u>	628,9
	<u>577,8</u>	<u>694,3</u>
	<u>56,0 \$</u>	<u>148,3 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>TABLEAU 2</b>		
<b>COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES</b>		
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs généraux des ministères	171,4 \$	153,5 \$
Comptes débiteurs généraux provenant des entités consolidées	<u>48,3</u>	<u>43,3</u>
	<u>219,7</u>	<u>196,8</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Subventions conditionnelles		
Contrôle des armes à feu	0,5	4,8
Entente d'infrastructure frontalière Canada – Nouveau-Brunswick	3,8	---
Entente stratégique d'infrastructure Canada – Nouveau-Brunswick	20,8	---
Entente stratégique d'infrastructure routière Canada – Nouveau-Brunswick	0,9	---
Entente sur le développement économique régional	12,9	3,7
Langues officielles	48,2	32,4
Programme d'aide financière en cas de catastrophe	5,6	3,7
Programme d'amélioration des routes Canada – Nouveau-Brunswick	---	34,4
Programme d'infrastructure	2,4	3,8
Remboursement de la taxe de vente harmonisée payée	14,5	14,4
Société canadienne d'hypothèques et de logement	31,4	28,5
Autres ententes	17,3	14,7
Subventions inconditionnelles		
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	<u>2,9</u>	<u>1,2</u>
	<u>161,2</u>	<u>141,6</u>
Paiements pour garanties d'emprunt	<u>50,1</u>	<u>52,4</u>
Avances		
Avances de fonds de roulement	5,6	5,8
Avances de subventions	51,6	55,2
Autres	<u>68,9</u>	<u>64,9</u>
	<u>126,1</u>	<u>125,9</u>
Intérêts à recevoir		
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,1	0,5
<i>Loi sur le développement économique</i>	8,6	4,9
Prêts aux étudiants	1,5	---
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	11,0	10,9
Autres	<u>12,2</u>	<u>10,0</u>
	<u>33,4</u>	<u>26,3</u>
	<b>590,5</b>	<b>543,0</b>
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(140,7)</u>	<u>(132,9)</u>
	<u><b>449,8 \$</b></u>	<u><b>410,1 \$</b></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>TABLEAU 3</b>		
<b>TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR</b>		
Impôts fonciers	387,7 \$	395,3 \$
Redevances forestières et droits de coupe	24,3	21,8
Taxe de vente	87,9	32,7
Taxe sur le tabac	8,5	10,2
Taxe sur l'essence et les carburants	20,7	26,0
Autres	<u>2,5</u>	<u>2,9</u>
	531,6	488,9
Moins : provision pour créances douteuses	<u>85,4</u>	<u>96,9</u>
	<u><u>446,2 \$</u></u>	<u><u>392,0 \$</u></u>

**TABLEAU 4**  
**STOCKS**

Fournitures		
Fournitures vétérinaires	0,8 \$	0,8 \$
Manuels scolaires	1,0	1,0
Matériaux de construction et d'entretien	9,5	8,8
Papeterie et fournitures	1,6	1,5
Pièces de rechange	6,7	6,3
Autres fournitures	5,3	5,2
Entités consolidées	<u>15,2</u>	<u>14,5</u>
	40,1	38,1
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u>6,7</u>	<u>4,8</u>
	<u><u>46,8 \$</u></u>	<u><u>42,9 \$</u></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)					
	2006			2005		
	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>
<b>TABLEAU 5</b>						
<b>PRÊTS ET AVANCES</b>						
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick						
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	0,2	---	<b>0,2</b>	---	---	---
Conseil exécutif						
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Éducation						
Prêts aux étudiants	258,3	41,0	<b>217,3</b>	0,2	0,2	---
Entreprises Nouveau-Brunswick						
Gestion provinciale Ltée	6,0 \$	4,4 \$	<b>1,6 \$</b>	6,5 \$	2,9 \$	3,6 \$
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	18,1	13,1	<b>5,0</b>	21,3	15,6	5,7
<i>Loi sur le développement des pêches</i>	40,1	29,6	<b>10,5</b>	42,6	30,5	12,1
<i>Loi sur le développement économique</i>	135,5	88,2	<b>47,3</b>	135,8	77,1	58,7
N. B. Agriexport Inc.	0,5	0,5	---	0,5	0,5	---
Environnement et Gouvernements locaux						
Réseaux d'aqueduc et d'égouts	0,4	---	<b>0,4</b>	0,4	---	0,4
Autres prêts	0,3	0,3	---	0,2	0,2	---
Finances						
Prêts au municipalités	1,0	---	<b>1,0</b>	1,3	---	1,3
Municipalités - Ententes - ministère de l'Expansion industrielle régionale	---	---	---	0,3	---	0,3
Sécurité publique						
Jugements inexécutés	9,5	9,5	---	9,5	9,5	---
Ville de Moncton	1,0	---	<b>1,0</b>	1,2	---	1,2
Services familiaux et communautaires						
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	34,5	2,4	<b>32,1</b>	33,6	2,1	31,5
Société de développement régional						
Fonds de dotation pour la route Fundy	2,6	---	<b>2,6</b>	4,0	---	4,0
Fundy Trail Authority Inc.	---	---	---	0,3	---	0,3
Galerie d'art Beaverbrook	1,0	---	<b>1,0</b>	1,0	---	1,0
	<u>513,0 \$</u>	<u>193,0 \$</u>	<u><b>320,0 \$</b></u>	<u>262,7 \$</u>	<u>142,6 \$</u>	<u>120,1 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>TABLEAU 6</b>		
<b>PLACEMENTS</b>		
Placements dans des entreprises du gouvernement		
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	0,6 \$	0,2 \$
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	1,9	1,2
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	1,0	1,1
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(56,7)	(188,2)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	14,6	11,7
	<u>(38,6)</u>	<u>(174,0)</u>
Autres placements à long terme	4,0	3,5
Entités consolidées	---	---
	<u><u>(34,6) \$</u></u>	<u><u>(170,5) \$</u></u>

**TABLEAU 7**  
**COMPTES CRÉDITEURS**

Comptes créditeurs	<u>416,9 \$</u>	<u>388,2 \$</u>
Montants dus au Canada		
Ministère de l'Expansion industrielle régionale	---	0,3
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	208,4	208,3
Autres ententes	0,1	2,8
	<u>208,5</u>	<u>211,4</u>
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick - tiers	41,5	42,6
Autres	0,5	0,5
	<u><u>667,4 \$</u></u>	<u><u>642,7 \$</u></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>TABLEAU 8</b>		
<b>CHARGES CONSTATÉES</b>		
Intérêts courus		
Bons du Trésor en circulation	1,0 \$	1,8 \$
Dette consolidée	149,8	154,9
Autres	86,0	87,5
	<u>236,8</u>	<u>244,2</u>
Aide stratégique	40,6	45,2
Indemnités de retraite	230,9	222,4
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	103,3	95,7
Retenues de garantie sur les contrats	12,4	9,8
Santé	54,8	63,3
Traitements courus à payer	206,9	207,4
Autres	34,4	39,7
	<u>920,1 \$</u>	<u>927,7 \$</u>

**TABLEAU 9**  
**PROVISION POUR PERTES**

Éducation	--- \$	30,7 \$
Entreprises Nouveau-Brunswick	60,5	36,2
Formation et Développement de l'emploi	0,1	0,1
Entités consolidées	0,1	0,1
	<u>60,7 \$</u>	<u>67,1 \$</u>



**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>TABLEAU 10</b>		
<b>RECETTES REPORTÉES</b>		
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	41,0 \$	36,3 \$
Impôts fonciers	267,2	258,3
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	0,3	8,1
Autres	5,1	12,0
Entités consolidées	9,5	9,2
	<u>323,1 \$</u>	<u>323,9 \$</u>

**TABLEAU 11**  
**DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE**

Administrateur des biens des pensionnaires des établissements psychiatriques	0,4 \$	0,4 \$
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	1,1	1,1
Cour du Banc de la Reine	7,1	6,5
Dépôts de garantie des locataires	13,7	12,8
Dépôts des entrepreneurs	2,6	3,3
Fiducie pour bourses	2,8	2,7
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	2,1	2,2
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	3,7	1,5
Service des ordonnances de soutien familial	0,5	0,5
Taxe sur les minéraux métalliques	13,1	15,0
Autres	10,0	6,5
	<u>57,1 \$</u>	<u>52,5 \$</u>

**TABLEAU 12**  
**OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE**  
**LOCATION-ACQUISITION**

Centre de jeunesse-Miramichi	17,6 \$	17,9 \$
École Moncton-Nord	7,5	7,8
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	808,4	823,0
Entités consolidées	0,6	0,7
	<u>834,1 \$</u>	<u>849,4 \$</u>

**TABLEAU 13**  
**FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS**

Primes, escomptes et frais d'émission de débentures non amortis	49,6 \$	48,9 \$
Autres	26,6	20,7
	<u>76,2 \$</u>	<u>69,6 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)		
	<b>2006</b> <b>Budget</b>	<b>2006</b> <b>Montants</b> <b>réels</b>	<b>2005</b> <b>Montants</b> <b>réels</b>
Taxe de vente harmonisée	827,6 \$	<b>838,6 \$</b>	723,0 \$
Taxe sur le tabac	99,0	<b>90,5</b>	96,5
Taxe sur l'essence et les carburants	236,0	<b>232,1</b>	239,7
Autres	0,1	<b>0,1</b>	0,1
	<u>1 162,7 \$</u>	<u><b>1 161,3 \$</b></u>	<u>1 059,3 \$</u>

**TABLEAU 15**  
**IMPÔTS SUR LE REVENU**

Impôt minier	2,2 \$	<b>10,5 \$</b>	2,8 \$
Impôt sur le revenu des corporations	154,2	<b>150,3</b>	173,1
Impôt sur le revenu des particuliers	1 021,0	<b>1 063,6</b>	1 000,2
	<u>1 177,4 \$</u>	<u><b>1 224,4 \$</b></u>	<u>1 176,1 \$</u>

**TABLEAU 16**  
**AUTRES TAXES ET IMPÔTS**

Impôt sur le capital des grandes sociétés	41,3 \$	<b>36,3 \$</b>	39,5 \$
Taxe sur le capital des corporations financières	10,0	<b>9,5</b>	10,6
Taxe sur les primes d'assurance	38,3	<b>39,4</b>	39,7
Autres	5,2	<b>5,6</b>	4,9
	<u>94,8 \$</u>	<u><b>90,8 \$</b></u>	<u>94,7 \$</u>

**TABLEAU 17**  
**LICENCES ET PERMIS**

Licences et permis d'alcool	0,8 \$	<b>0,9 \$</b>	0,9 \$
Mines	1,0	<b>1,3</b>	1,0
Pêche sportive et chasse	5,1	<b>5,3</b>	4,6
Protection contre les fraudes en matière de valeurs mobilières	---	---	2,0
Véhicules à moteur	90,9	<b>92,4</b>	82,3
Autres	13,0	<b>13,9</b>	12,2
	<u>110,8 \$</u>	<u><b>113,8 \$</b></u>	<u>103,0 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)		
	<b>2006</b> <b>Budget</b>	<b>2006</b> <b>Montants</b> <b>réels</b>	<b>2005</b> <b>Montants</b> <b>réels</b>
<b>TABLEAU 18</b>			
<b>REDEVANCES</b>			
Forêts	61,2 \$	<b>56,9 \$</b>	60,2 \$
Mines	6,8	<b>10,9</b>	10,5
	<u>68,0 \$</u>	<u><b>67,8 \$</b></u>	<u>70,7 \$</u>

**TABLEAU 19**  
**REVENUS DE PLACEMENTS**

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	5,1 \$	<b>6,5 \$</b>	4,5 \$
Corporation de financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	---	<b>131,5</b>	7,8
Fonds de stabilisation financière	---	---	0,5
Recettes des loteries	124,1	<b>111,2</b>	118,1
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	124,0	<b>126,1</b>	122,6
Autres revenus de placements	28,3	<b>34,2</b>	30,2
	<u>281,5 \$</u>	<u><b>409,5 \$</b></u>	<u>283,7 \$</u>

**TABLEAU 20**  
**AUTRES RECETTES PROVINCIALES**

Amendes et intérêts de pénalisation	3,6 \$	<b>4,0 \$</b>	4,9 \$
Vente de biens et services			
Baux et locations	18,7	<b>20,5</b>	19,6
Établissements	27,0	<b>25,4</b>	25,6
Parcs provinciaux	2,6	<b>2,6</b>	2,4
Recettes intergouvernementales	7,5	<b>7,6</b>	7,5
Recettes générales	195,0	<b>186,0</b>	187,7
Autres recettes	25,4	<b>48,9</b>	36,3
	<u>279,8 \$</u>	<u><b>295,0 \$</b></u>	<u>284,0 \$</u>

**TABLEAU 21**  
**SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA**

Assistance sociale	4,7 \$	<b>4,7 \$</b>	4,7 \$
Développement économique	18,0	<b>34,7</b>	31,0
Éducation	138,5	<b>147,8</b>	131,2
Santé	76,5	<b>62,3</b>	64,4
Services généraux du gouvernement	43,3	<b>41,4</b>	39,9
Transports	(1,5)	<b>0,9</b>	0,4
Autres	4,2	<b>32,6</b>	21,2
	<u>283,7 \$</u>	<u><b>324,4 \$</b></u>	<u>292,8 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)		
	<u>2006</u> <u>Budget</u>	<u>2006</u> <u>Montants</u> <u>réels</u>	<u>2005</u> <u>Montants</u> <u>réels</u>
<b>TABLEAU 22</b>			
<b>ÉDUCATION</b>			
Approvisionnement et Services	4,9 \$	3,6 \$	7,1 \$
Charge d'amortissement	24,8	25,0	23,9
Charges de retraite	16,0	19,9	19,5
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	198,5	258,5	185,2
Éducation	854,6	876,5	817,9
Formation et développement de l'emploi	---	0,1	---
Gouvernement général	0,7	4,6	21,4
Provision	1,4	7,7	2,0
Réseau de Formation à distance du Nouveau-Brunswick	---	---	0,2
	<u>1 100,9 \$</u>	<u>1 195,9 \$</u>	<u>1 077,2 \$</u>
<b>TABLEAU 23</b>			
<b>SANTÉ</b>			
Charge d'amortissement	59,6 \$	53,4 \$	47,4 \$
Charges de retraite	4,1	3,9	3,3
Régies régionales de la santé	1 178,6	1 284,9	1 192,7
Santé et Mieux-être	711,9	616,1	593,6
	<u>1 954,2 \$</u>	<u>1 958,3 \$</u>	<u>1 837,0 \$</u>
<b>TABLEAU 24</b>			
<b>SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES</b>			
Charge d'amortissement	1,1 \$	1,1 \$	1,1 \$
Gouvernement général	1,1	9,1	1,0
Provision	4,0	3,9	4,1
Services familiaux et communautaires	760,6	761,4	724,3
	<u>766,8 \$</u>	<u>775,5 \$</u>	<u>730,5 \$</u>
<b>TABLEAU 25</b>			
<b>SERVICES DE PROTECTION</b>			
Approvisionnement et Services	---	0,1 \$	---
Charges de retraite	0,8	(0,8)	(0,4)
Gouvernement général	0,2	0,2	0,1
Justice	46,6	49,1	46,4
Provision	0,3	---	0,1
Sécurité publique	106,8	112,1	105,0
	<u>154,7 \$</u>	<u>160,7 \$</u>	<u>151,2 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)		
	<b>2006 Budget</b>	<b>2006 Montants réels</b>	<b>2005 Montants réels</b>
<b>TABLEAU 26</b>			
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>			
Charge d'amortissement	1,3 \$	<b>1,3 \$</b>	1,4 \$
Entreprises Nouveau-Brunswick	36,8	<b>33,6</b>	49,2
Gouvernement général	---	<b>5,0</b>	5,0
Provision	20,0	<b>44,7</b>	22,9
Société de développement régional	38,8	<b>42,8</b>	40,1
Société de développement régional - Organisme de service spécial	27,2	<b>25,3</b>	35,7
Tourisme et Parcs	28,4	<b>29,3</b>	29,3
	<u>152,5 \$</u>	<u><b>182,0 \$</b></u>	<u>183,6 \$</u>

**TABLEAU 27**  
**DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET TRAVAIL**

Charge d'amortissement	--- \$	<b>0,1 \$</b>	0,1 \$
Formation et développement de l'emploi	225,5	<b>230,8</b>	228,7
Gouvernement général	0,6	<b>0,6</b>	0,5
	<u>226,1 \$</u>	<u><b>231,5 \$</b></u>	<u>229,3 \$</u>

**TABLEAU 28**  
**RESSOURCES**

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	--- \$	<b>0,8 \$</b>	--- \$
Agriculture, Pêches et Aquaculture	35,9	<b>32,9</b>	36,6
AgriExport	---	---	(0,3)
Charge d'amortissement	0,1	<b>0,2</b>	0,1
Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick	2,8	<b>2,6</b>	3,6
Énergie	2,3	<b>2,3</b>	2,0
Environnement	23,9	<b>24,0</b>	23,7
Forest Protection Limited	5,8	<b>5,4</b>	5,2
Provision	0,3	---	2,1
Ressources naturelles	96,3	<b>96,4</b>	93,8
	<u>167,4 \$</u>	<u><b>164,6 \$</b></u>	<u>166,8 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS**  
le 31 mars 2006

	(millions)		
	<b>2006 Budget</b>	<b>2006 Montants réels</b>	<b>2005 Montants réels</b>
<b>TABLEAU 29</b>			
<b>TRANSPORTS</b>			
Charge d'amortissement	112,2 \$	<b>109,2 \$</b>	105,3 \$
Gouvernement général	0,3	<b>0,4</b>	1,0
Transports	201,0	<b>204,1</b>	182,2
	<u>313,5 \$</u>	<u><b>313,7 \$</b></u>	<u>288,5 \$</u>

**TABLEAU 30**  
**GOVERNEMENT CENTRAL**

Relations intergouvernementales et internationales	3,2 \$	<b>3,2 \$</b>	3,1 \$
Algonquin Golf Ltd.	---	<b>2,0</b>	2,3
Algonquin Properties Ltd	10,4	<b>9,2</b>	8,7
Approvisionnement et Services	104,4	<b>101,8</b>	103,3
Assemblée législative	17,2	<b>17,4</b>	18,2
Bureau des ressources humaines	5,6	<b>4,3</b>	5,3
Bureau du contrôleur	4,8	<b>4,5</b>	4,4
Cabinet du premier ministre	1,1	<b>1,1</b>	1,1
Charge d'amortissement	12,5	<b>8,5</b>	8,3
Charges de retraite	54,7	<b>71,4</b>	72,7
Conseil exécutif	3,3	<b>2,9</b>	2,3
Finances	78,6	<b>77,5</b>	74,2
Gouvernement général	121,0	<b>75,4</b>	73,7
Gouvernements locaux	39,5	<b>37,7</b>	35,6
Provision	6,0	<b>5,3</b>	0,8
Services Nouveau-Brunswick	53,1	<b>52,4</b>	50,1
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	8,9	<b>8,9</b>	8,5
	<u>524,3 \$</u>	<u><b>483,5 \$</b></u>	<u>472,6 \$</u>